



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **29 SEPTEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0338**

Objet : Rapport d'activité 2024 du conseil de développement

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 46
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 28
Pour : 57
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

06 OCT. 2025

et publié le

06 OCT. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 23 septembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne BERGER, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Martin GERBAUX, Frédéric GLAREY, André GONNET, Annick GUICHARD, Martine KOHLY, Sylvie LARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Isabelle CURT à Régine VILLARINO, Agnès DUPON à Olivier SALVETTI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Mylène JACQUIN à Régine MILLET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Brigitte SORREL à Clément BONNET, Martine VENTURINI à Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales,

En application de l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu en Conseil communautaire.

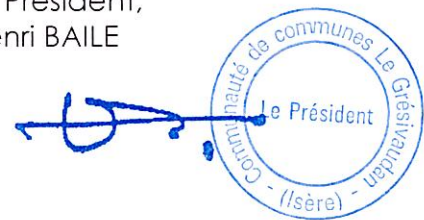
Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2024 du Conseil de Développement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **29 SEP. 2025**

Le Président,
Henri BAILE



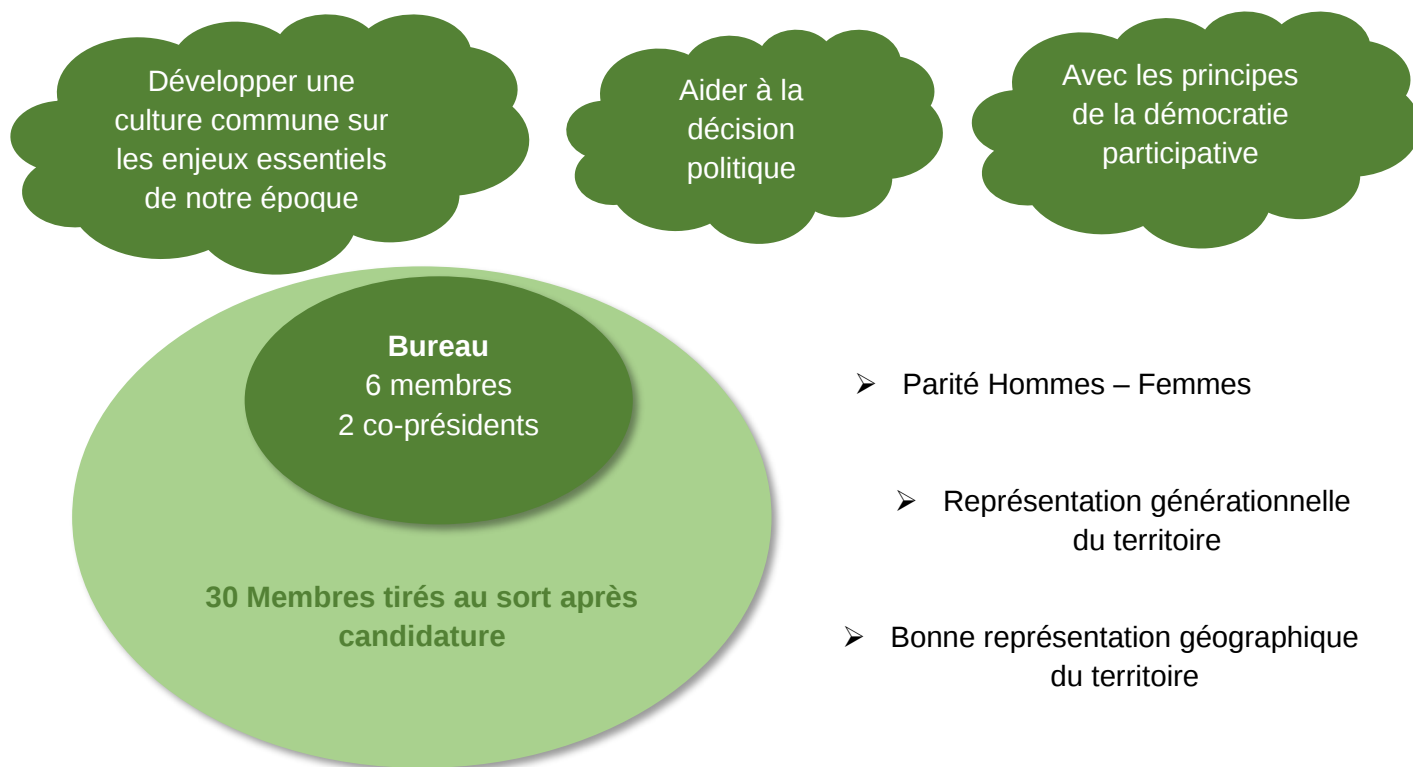


CONSEIL DE DEVELOPPEMENT LE GRESIVAUDAN

Rapport d'activité 2024

I. Introduction

Rappel du fonctionnement



Le Conseil de Développement (CD), refondé en 2021, a connu en 2024 une année difficile qui a affecté sa structuration et sa consolidation.

Des membres avaient démissionné et une phase intense de recrutement est intervenue en début d'année en continuant à respecter au mieux la parité, la représentativité générationnelle et géographique du territoire.

Un travail sur la gouvernance avec définition d'une co-présidence ainsi que renforcement du rôle d'impulsion du bureau a été mené.

L'élection d'un bureau et le déploiement dans les commissions se sont opérés. (Ainsi que l'analyse des « rapports d'étonnement » des entrants et sortants et la formation à l'outil collaboratif Interstis).

L'absence d'une co-présidente puis de l'animatrice à partir du printemps expliquent ensuite un fonctionnement réduit longtemps assumé seuls par le co-président et le bureau.

Situation à la date de rédaction de ce rapport

Le Conseil est donc provisoirement constitué de 23 membres, 12 femmes et 10 hommes.

Budget

Le Conseil de Développement disposait d'un budget pour 2024 de 6 607,98 € réparti comme suit :

Détail imputations	Prévisionnel BP2024	Réalisé	Commentaires
Documentation générale et technique	180 €	17,95 €	Achat de livres et de documents en lien avec les thématiques abordées par le conseil de développement
Frais de colloques et séminaires	903 €	280 €	Participation à des conférences, manifestations, colloques
Honoraires	1 000 €	€	Honoraires de conférenciers dans le cadre de l'organisation d'évènements
Réceptions	1 805 €	288,37 €	Buffet dans le cadre d'évènements organisés par le conseil de développement
Concours divers (Cotisations, ...)	519,98 €	521€	Coordination nationale des conseils de développement
Subvention de fonctionnement - Réseau des conseils de développement	2 200 €	1100 €	Réseau des conseils de développement de la Grande Région Grenobloise
	6 607,98 €	2 207,32 €	

Le coût de la chargée de mission était transféré sur le budget des ressources humaines jusqu'à son départ en Avril.

Moyens de communication

Le Conseil de Développement est doté d'une page internet dédiée sur le site de la communauté de communes www.le-gresivaudan.fr/cd et d'un espace collaboratif sur la plateforme Interstis.

La gazette interne au conseil de développement envoyée tous les mois, alimentée et mise en forme par la chargée de mission, sur la base des informations issues de l'actualité du conseil de développement ou fournies par chaque membre souhaitant partager de l'information sur des sujets divers et variés, s'est interrompue pour reprendre en Mars 2025.

II. Activité 2024

Bureau

21 Mai 2024

- Election des co-présidents,
- Point sur la gouvernance,
- Communication,
- Fiche de poste du nouveau ?

11/06 Juin 2024

- Point avec le Directeur de la Communication CCLG,
- Point sur la communication du Conseil de Développement.

Plénières

27 Avril 2024

18 participants

- Rapport d'activités 2023,
- Stratégie de communication,
- Budget 2024,
- Point sur les travaux en commission,
- Déménagement local.

15 Mai 2024

18 participants

- Point sur la gouvernance,
- Election bureau.

20 Juin 2024

18 participants

- Point sur recrutement chargé de mission,
- Point sur travaux des commissions et GT.

10 Octobre 2024

17 participants

- Rencontre avec les VP CCLG et sur la collaboration CCLG /CD,
- Point sur recrutement chargé de mission.

17 Octobre 2024

12 participants

- Point sur travaux des commissions,
- Production cahier d'acteurs concertation ZAE Bernin.

Saisines et auto saisines

L'absence d'une co-présidente puis de l'animatrice à partir du printemps explique ensuite un fonctionnement réduit longtemps assumé seuls par le co-président et le bureau.

Le travail du Conseil de Développement s'est centré sur une présence et une contribution aussi assidue que possible dans toutes les commissions communautaires.

Il a suivi les premiers travaux de concertation du plan de mobilité du SMMAG.

C'est sous cette forme qu'il a contribué à l'élaboration de l'amendement du projet de territoire de l'EPCI.

Nulle saisine n'est intervenue et la mise à jour du PCAET a pris du retard.

Le CD a été sollicité par le Président de la CCLG pour la production d'un cahier d'acteurs sur l'ensemble des enjeux lors de la concertation relative à l'extension de la ZAE des Fontaines à Bernin) en septembre 2024.

Les auto saisines ont continué à être actives :

- Sur la ressource en eau du territoire : association à l'observatoire de l'eau en structuration, production d'un cahier d'acteurs sur les besoins en eau des industriels de la microélectronique à l'occasion de la concertation sur l'agrandissement de STMicroelectronics en avril.
- Sur l'agriculture et l'alimentation.

Réseau des conseils de développement de la Grande Région Grenobloise

En ce qui concerne le réseau des CD de l'agglomération grenobloise, notre CD a maintenu sa participation, (Participation active notamment à la création de l'événement du réseau des CD le 30 Novembre 2024 (N. Fieulaine). Puis participation des membres des 4 CDs) en se concentrant toutefois pour le moment sur sa propre existence et stabilisation.

III. En route pour 2025

L'affectation de nouveaux moyens humains intervenue en mars 2025, restait attendue de la CCLG avec, outre le suivi administratif et organisationnel, l'accompagnement des projets et travaux des membres et dans la définition des grands objectifs, la recherche d'un relais nécessaire -au cœur même de la communauté de communes- avec les techniciens et élus de l'EPCI, pour faire connaître le CD et ses actions.

Dans un contexte de fin de mandature communautaire, il est prévu pour l'année 2025 :

- Une structuration stable, fédération /formation /accompagnement dans l'organisation de l'équipe notamment sur la connaissance (et prospective) des grandes politiques publiques et de leur mise en œuvre sur notre territoire,
- Un recentrage de la démarche autour de quelques chantiers clefs : saisines, auto saisines et évaluation de politiques publiques,
- Une contribution à structurer la participation citoyenne et l'expression de la population le plus amont possible.